



## SI LES MURS POUVAIENT PARLER, VOUS N'AURIEZ PAS À VOUS ASSURER.

Personne n'est à l'abri d'un vice caché, d'une querelle de voisinage ou d'un quelconque autre litige. L'assistance juridique peut vous permettre d'obtenir de l'information de base et les programmes d'indemnisation ont des limites.

Seule l'**assurance juridique** peut vous permettre de bénéficier en tout temps de l'expertise d'un avocat qui se consacrera pleinement à votre cause. Chaque année, vous pourriez être couvert jusqu'à 15 000\$ en frais d'experts, service de médiateur et frais juridiques.

Assurez votre tranquillité d'esprit pour environ 4\$ par mois dès maintenant. 1 888 954-3529 | [assurancejuridique.ca](http://assurancejuridique.ca)

Encouragée par le

Barreau  
du Québec 